



2018

RAPPORT ANNUEL

Organisation Mondiale Contre La Torture – Tunisie

*Nulle circonstance ne
permet de tolérer la torture*

Depuis l'ouverture de son bureau en Tunisie en 2011, l'OMCT accompagne les organisations de la société civile tunisienne ainsi que les autorités afin de renforcer leurs capacités en matière de lutte contre la torture et l'impunité à travers un dialogue structuré et permanent. Multiples sont les actions menées par l'OMCT dans les domaines de sensibilisation, de plaidoyer et de prise en charge multidisciplinaire.

2011

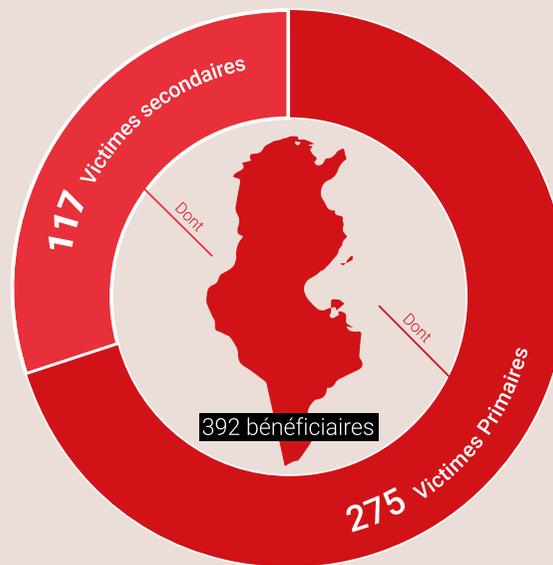


A group of approximately ten women are posed for a photo, wearing dark jackets with the OMCT logo on the sleeves. The image is overlaid with a semi-transparent red filter. The text 'ASSISTANCE DIRECTE AUX VICTIMES' is centered in white, bold, uppercase letters. A white diagonal line points from the left towards the text.

**ASSISTANCE DIRECTE
AUX VICTIMES**

Le programme d'assistance directe de l'OMCT en Tunisie « SANAD » se réalise à travers les centres de conseil situés à Sidi Bouzid et au Kef, avec l'appui d'un bureau de coordination à Tunis. SANAD couvre l'ensemble du territoire tunisien et offre à ses bénéficiaires l'accès à une assistance juridique, psychologique, sociale et médicale. A travers son approche solidaire et participative, l'OMCT Tunisie apporte à ses bénéficiaires et/ou les membres de leurs familles une assistance directe multidisciplinaire de qualité, efficace et gratuite. L'équipe SANAD assure l'accueil, l'écoute solidaire des victimes dans le respect de la confidentialité et de leurs demandes. Elle assure l'accompagnement de ses bénéficiaires d'une manière professionnelle et engagée, en coordination avec les professionnels, les organisations spécialisées et l'administration publique.

Depuis l'ouverture des centres SANAD et jusqu'à la fin d'année 2018, l'OMCT en Tunisie a accompagné 392 bénéficiaires, dont 275 sont des victimes directes/primaires et 117

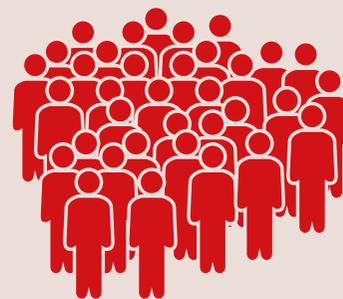


2013 - 2018

des victimes indirectes/ secondaires avec 173 dossiers sociaux, 208 dossiers juridiques et 133 plaintes déposées et en cours de suivi.

«Les victimes primaires sont les personnes ayant directement subi la torture et/ou les mauvais traitements. Toutefois, leur famille et leurs proches sont aussi très souvent impactés par ces exactions, que ce soit au niveau psychologique, social ou économique. SANAD offre ainsi une assistance à ces dernier-ère-s, appelé-e-s victimes secondaires.»

2018



84 nouvelles prises en charge

- 51 victimes primaires
- 33 victimes secondaires

■ RAPPORT SANAD 2017

L'équipe SANAD a élaboré le rapport annuel 2017 avec un focus sur le volet d'assistance sociale, médicale et psychologique. Les données fournies par les centres de conseil SANAD témoignent encore une fois que les pratiques de torture et de mauvais traitements continuent à persister en Tunisie, dans l'impunité totale des auteurs et en absence d'une stratégie de réhabilitation globale de la part des structures de l'État. Les résultats du rapport 2017 montrent que les

personnes ayant subi des actes de torture et des mauvais traitements sont en majorité des jeunes hommes âgé-e-s entre 18 et 34 ans, sans emploi ou avec emploi précaire, issu-e-s des quartiers défavorisés.

L'OMCT considère que l'assistance psychosociale et médicale constitue un élément fondamental dans le processus de réparation et de la récupération des droits.

L'équipe de SANAD a présenté l'analyse des résultats du rapport lors d'une conférence de presse le 15 février 2018 au cinéma Le Rio à Tunis, en présence de différents acteurs publics et associatifs, de médias et de professionnel-le-s intervenant en matière de prise en charge des victimes. Des interventions ont eu lieu pour présenter les résultats du rapport et du processus de prise en charge multidisciplinaire poursuivi par l'OMCT. Des témoignages des victimes ont ponctué la conférence, contribuant ainsi à raconter le vécu individuel et les changements réalisés grâce à l'intervention de SANAD ainsi qu'à exposer les défis rencontrés lors de l'accompagnement des victimes.

Agir sur la réalité politique et changer le vécu des victimes passe nécessairement par la réhabilitation et la justice pour toute victime qui le demande.



62% Des hommes
18-34 ans

- Parmi les bénéficiaires de SANAD, 62% sont des jeunes hommes entre 18 et 34 ans.



78% Des hommes
18-34 ans

- 78% d'entre eux sont sans emploi ou avec emploi précaire issus des quartier défavorisés.



SANAD en chiffres



Conférence de presse
15 février 2018 au Cinéma le Rio – Tunis

■ MOBILISATION DES MÉDIAS

Les défaillances du système judiciaire qui nourrissent l'impunité et empêchent les victimes d'obtenir justice, favorisent la persistance de la torture et de mauvais traitements. L'OMCT organise régulièrement des conférences de presse autour de dossiers individuels, dans le but de faire pression et d'obtenir justice pour les victimes de la torture, comme dans l'affaire de Ahmed Ben Abda ou la Cour d'appel a confirmé le jugement de non-lieu en faveur des accusés en première instance le 17 avril 2018.



■ Conférence de presse le 26 avril 2018 au siège du SNJT (Syndicat National des Journalistes en Tunisie)

Ahmed Ben Abda, Najla Talbi (Directrice du programme SANAD), Me Mokhtar Trifi (Vice-président OMCT), Me Ayoub Ghedamsi (Avocat de Ahmed Ben Abda)

■ "SANAD FÊTE SES 5 ANS"

Les cinq ans d'existence de notre programme d'assistance SANAD ont été célébrés du 22 au 26 octobre 2018, en présence notamment des deux vice-présidents de l'OMCT, Mokhtar Trifi et Dick Marti.

A cette occasion, plusieurs évènements ont eu lieu, notamment des rencontres avec des partenaires publics et associatifs locaux ainsi que des réunions d'échanges avec le Ministre de la justice et le Ministre de l'intérieur. Lors d'une conférence de presse, l'équipe SANAD a présenté un résumé de ses expériences des dernières cinq années en mettant l'accent sur l'impact de la torture sur la société.

La brochure « SANAD, 5 ans d'évolution » est une publication qui illustre les histoires marquantes de nos bénéficiaires depuis la création des centres de conseil SANAD.

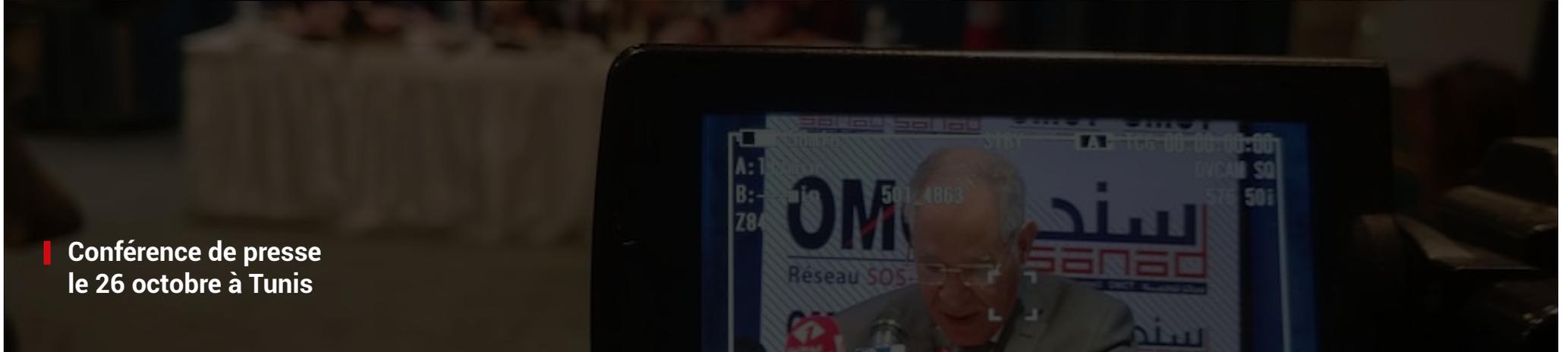




Reception le 26/10 à Tunis avec nos partenaires



Audiences avec les ministres de la justice et de l'intérieur



Conférence de presse le 26 octobre à Tunis

■ ATELIERS DE RÉSEAUTAGE ENTRE ASSOCIATIONS LOCALES ET NATIONALES

Depuis 2017, l'OMCT à travers le programme SANAD a organisé une série d'ateliers de réseautage avec les associations tunisiennes locales et nationales à Sidi Bouzid et au Kef. Les échanges ont surtout porté sur la réhabilitation des victimes. L'OMCT a réussi à mettre en place en 2018, deux réseaux d'associations locales : le premier au Nord-Ouest de la Tunisie et le deuxième regroupant le centre et le sud du pays, afin de mieux se coordonner entre associations et de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.



■ Échange entre associations à Sidi Bouzid

29-30 mars 2018

■ JOURNÉE D'INFORMATION SUR LA COOPÉRATION ENTRE PARTENAIRES STRATEGIQUES

Le Ministère des Affaires Sociales (MAS), l'OMCT et l'association BEITY, ont organisé le 1er février 2018 dans les locaux du ministère, une journée d'information autour de la coopération entre les différents partenaires. Le but de cet échange était de faire une évaluation de la coopération existante afin d'assurer une meilleure prise en charge des victimes de torture et de violence. Les participant-e-s ont présenté les actions mises en place par les différents acteurs clés et ont formulé les recommandations nécessaires pour les

stratégies et les plans d'actions futurs. Un débat riche et intéressant a eu lieu entre les participant-e-s, y compris les responsables des ministères, des administrations publiques et des OSC spécialisées.)

Cette journée d'information a représenté une étape importante du processus de consolidation de la coopération entre le MAS, les structures publiques concernées et les associations spécialisées en matière de prise en charge des victimes des violations graves

des droits humains. La présence importante d'intervenants sociaux venant de Tunis, mais surtout des autres régions du pays et des fonctionnaires des multiples ministères (intérieur, justice, santé, etc.) a contribué à la réussite de cet échange. Les participant-e-s se sont fortement mobilisé-e-s pour s'inscrire dans ce processus de coopération afin d'assurer le suivi des recommandations formulées.



■ La table ronde fut une belle occasion pour renforcer les partenariats entre les co-organisateur

1 février 2018, Tunis.

L'OMCT a signé une convention de partenariat avec l'association Beity. Beity a signé un protocole d'accord avec le Ministère des Affaires sociales.

■ POUR UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE AUX VICTIMES DE TORTURE COOPÉRATION OMCT - UTSS



A travers cet atelier organisé les 13 et 14 décembre, une discussion fructueuse a eu lieu entre l'OMCT et l'UTSS pour une meilleure coordination autour de la prise en charge des victimes de torture et de mauvais traitements. L'échange a porté sur l'assistance sociale et médicale ainsi que l'insertion socio-professionnelle et la création des projets de sources de revenus permettant de renforcer l'autonomisation sociale et économique des bénéficiaires qui s'adressent aux centres SANAD.

■ **Atelier d'échange et de sensibilisation en matière de prise en charge des victimes de torture et de mauvais traitements en Tunisie dans le cadre de la coopération UTSS et OMCT**

13 et 14 décembre 2018 à Hammamet

RENFORCEMENT DE CAPACITES



rties à la présente Convention,

que, conformément aux principes proclamés dans la C
ance des droits égaux et inaliénables de tous les mem
ent de la liberté, de la justice et de la paix dans le m
t que ces droits procèdent de la dignité inhérente

que les Etats sont tenus, en vertu de la Chart
le respect universel et effectif de ces droits

de l'article 5 de la D
rnational relatif au
à la torture, ni à

également d
utres peine
nérale le 9

ontre l'e
s ou

e

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Члвквенство Швейцарии
Confederaziun Svizra

10:00 – 11:00
Ouverture
Introduction et tour de table

11:00 – 11:30
Torture et autres peines ou traitements cruels, inhum
a) définition selon le droit international
b) définition selon le droit national (Tunisie + Russie)

11:30 – 13:00
Pause-café

13:00 – 14:00
Documentation de la torture : Collecte des preuves
Protocole d'Istanbul et la méthodologie de « public inquir
Comité contre la torture)

14:00 – 15:30
Pause déjeuner

Redevabilité pour des actes de torture :
a) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
e et Protocole d'Istanbul) ;
b) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
c) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
d) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
e) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
f) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
g) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
h) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
i) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
j) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
k) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
l) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
m) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
n) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
o) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
p) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
q) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
r) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
s) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
t) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
u) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
v) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
w) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
x) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
y) standards internationaux pour l'investigation efficace (P
z) standards internationaux pour l'investigation efficace (P

Nulle circonstance
ne permet de tolérer
la torture

actives de la torture
onales de réparation
aux en Tunisie et en Russie:
ctime dans les procédures pénales
civiles

OMC

■ FORMATION EN INVESTIGATION ET DOCUMENTATION DES CAS DE TORTURE

Afin de rendre l'action judiciaire de l'OMCT plus stratégique et plus pertinente, nous avons organisé les 9 et 10 février 2018 un atelier de formation en matière de documentation et d'investigation des cas de torture pour les avocat-e-s du réseau SANAD et nos partenaires associatifs. La formation a porté sur les meilleures pratiques à suivre en matière de collecte et analyse de données et de preuves en s'inspirant de la méthode d'enquête publique utilisée par le Comité contre la torture de Nizhny Novgorod, un membre russe du Réseau SOS-Torture. L'atelier était modéré par Roemer Lemaitre.



■ LA POURSUITE DES AFFAIRES DE TORTURE DEVANT LES CHAMBRES SPÉCIALISÉES EN JUSTICE TRANSITIONNELLE

Dans le cadre de la justice transitionnelle, l'OMCT a réuni les avocat-e-s de son réseau dans un atelier d'échange le 19 juillet 2018 à Hammamet, en présence de Me Mokhtar Trifi, vice-président de l'OMCT, et M. Gerald Staberock, son secrétaire général.

Malgré que les chambres spécialisées partagent avec les chambres pénales «ordinaires» l'application des dispositions du code pénal et du code de procédure pénale, les chambres spécialisées ont des spécificités concernant les textes applicables et les règles procédurales à suivre, elles bénéficient de surcroît de plusieurs dérogations aux principes généraux de droit. Ainsi, une bonne connaissance de ces spécificités et de ces imprécisions facilite une meilleure prestation de la part des avocat-e-s devant ces tribunaux.

L'OMCT a également pris la décision de se constituer en tant que partie civile dans les dossiers

emblématiques de torture dans le cadre de la justice transitionnelle. L'OMCT donne un suivi particulier aux affaires Faycal Baraket

et Rached Jaidane, dont le Comité contre la torture des Nations unies a prononcé des décisions contre l'État tunisien.



■ APPUI À L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU PÉNITENCIER

L'OMCT a mis en œuvre en partenariat avec l'administration pénitentiaire (DGPR) et l'association « Psychologues du Monde Tunisie (PDMT) » un programme de renforcement des capacités des psychologues des services pénitentiaires. Face à des tâches énormes et des situations complexes, ces ateliers visent à instaurer une formation continue et une supervision professionnelle pour ces derniers en créant un espace de partage, d'échanges et d'analyse de leur pratique, ainsi qu'un renforcement de leurs capacités en matière de prise en charge psychologique des détenu-e-s. Des sessions mensuelles de « formation-supervision » ont été mises en place pour une trentaine de psychologues venant de 32 établissements pénitentiaires (27 prisons tunisiennes et 5 centres de rééducation). La formation est adaptée aux besoins exprimés par les psychologues des services pénitentiaires.



■ Ateliers mensuels de formation/supervision avec les psychologues travaillant en milieu pénitentier, OMCT - PDMT - DGPR



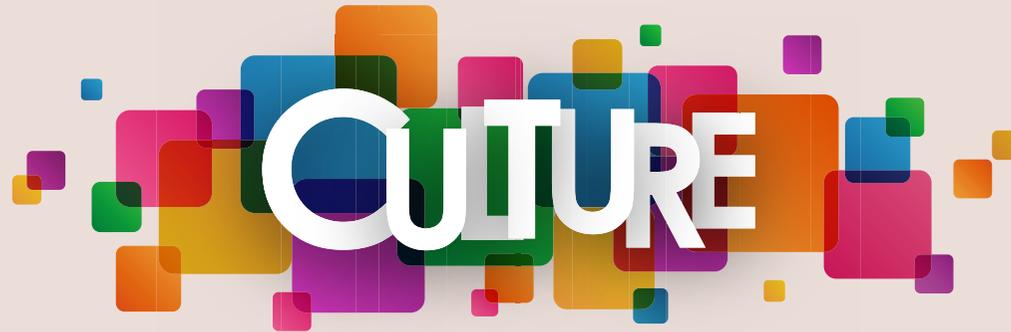
**L'ART ET LA CULTURE
DANS LE MONDE
CARCÉRAL**

■ LA LECTURE LIBÈRE L'ESPRIT | RENFORCEMENT DES BIBLIOTHÈQUES PÉNITENTIAIRES

Depuis 2016, l'OMCT coordonne une collecte de livres à l'initiative de Lina et Sadok Ben Mhenni. Il s'agit de collecter des livres donnés par des individus, des entreprises, des maisons d'éditions et des organisations et de les remettre dans les différentes prisons tout en coordonnant ce travail avec la DGPR. L'OMCT a poursuivi en 2018 son engagement dans cette initiative pilote à travers une formation approfondie en gestion des bibliothèques pour 35 agents bibliothécaires de toutes les établissements pénitentiaires tunisiennes. Rabâa Ben Achour Abdelkafi et Samia Kamarti, deux conseillères expertes, coachent les agents pénitentiaires afin d'assurer la pérennité de l'action. Parallèlement, l'OMCT et la DGPR on remis des livres aux bibliothèques pénitentiaires le 25 juin 2018 à Bizerte (dans les 3 prisons Ennadhour, Borj Erroumi et Bizerte) et le 29 juin 2018 à Kairouan/Sousse (Centre Sidi El Heni et les prisons de Kairouan et de Houareb). Ces remises de livres furent des bonnes occasions pour échanger avec les directeurs des prisons, les agents bibliothécaires et les cadres de la DGPR.

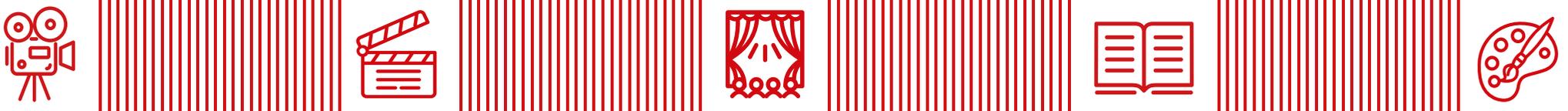


■ OUVERTURE SUR LE MONDE PÉNITENTIAIRE (ACTIONS CULTURELLES DIVERSIFIÉES)



A travers le partenariat avec la Direction Générale des Prisons et de la Rééducation (DGPR), l'OMCT a pu mettre en œuvre des actions de formation, de sensibilisation et de réflexion destinées aux détenu-e-s ainsi qu'à l'administration afin de diffuser la culture des droits de l'Homme au sein des établissements pénitentiaires tunisiens. Ces différentes actions contribuent également à instaurer des moyens de divertissement pour les détenu-e-s et leur réinsertion sociale.

Dans ce sens et par exemple, l'Association Bizerte Cinéma (ABC) en partenariat avec la DGPR, la direction de la prison Borj Erroumi et l'OMCT projette régulièrement des films suivi par des séances d'échange et de débat pour une centaine de détenus par film.



Journées Musicales de Carthage (JMC) 2018

Dans le cadre de l'édition 2018 de la compétition officielle des JMC, le groupe musical de la prison de Borj Erroumi (Bizerte) a présenté le concert « الزندالي اغاني من وراء القضبان » (« Zendeli »), des chansons au-delà des barreaux sous la direction de Dhafer Ghrissa, le 2 octobre 2018 à 10h00 à la Cité de la Culture. Le groupe musical a remporté un prix spécial, composé d'instruments de musique pour le club de musique de la prison de Borj Erroumi.

Le groupe musical de la prison de Borj Erroumi a présenté ce spectacle également aux participants du Colloque international organisé par l'INPT le 19 décembre 2018.



Remise de prix des JMC à la DGPR : Instruments de musique pour le groupe musical de la prison de Borj Erroumi



Signature de la convention JMC, DGPR et OMCT

19 septembre 2018
dans les locaux de la DGPR



Signature de la convention JCC, DGPR et OMCT

31 octobre 2018
dans les locaux des JCC

■ JOURNÉES CINÉMATOGRAPHIQUES DE CARTHAGE (JCC) 2018

Tout au long du festival, l'OMCT a organisé, en partenariat avec la direction des JCC et la DGPR, des projections de film dans six prisons tunisiennes pour hommes comme pour femmes. Les réalisateurs et acteurs ont engagé un échange avec les détenu-e-s lors de la projection.

Une conférence de presse s'est tenue le 31/10 à la salle Taher Chariaa, à la Cité de la Culture. Les équipes des films projetés et les journalistes ont accompagnés les projections de film.

Le programme complet :

- 04/11 (Mornaguia) :** Ouverture des « JCC dans les prisons » avec le film tunisien « Regarde-moi ».
- 05/11 (Borj Erroumi) :** Projection du film tunisien « Le pardon »
- 06/11 (Mornag) :** Projection du film algérien « Jusqu'à la fin des temps »
- 07/11 (Messaidine) :** Projection du film tunisien « Ghzela »
- 08/11 (Sidi Elhani) :** Projection des courts métrages « Gauche/droite », « Les pastèques du cheikh », « Brotherhood »
- 09/11 (Mahdia) :** Projection du film tunisien « La voie normale »



الهيئة الوطنية للوقاية
من التعذيب

Instance Nationale
de Prévention de la Torture



**APPUI A L'INSTANCE
NATIONALE POUR LA
PREVENTION DE LA
TORTURE (INPT)**



Cérémonie de signature du memorandum d'entente entre les trois partenaires du projet

05 janvier 2018 à l'INPT



Signature de l'accord d'entente entre l'OMCT et la LTC

24 janvier 2018 dans les locaux de la LTC à Tunis

ATELIERS SUR LA RECEPTION, LA DOCUMENTATION ET L'INVESTIGATION DES CAS DE TORTURE

Afin de mieux assurer sa mission de réception et d'investigation des plaintes et des notifications, les membres de l'INPT ont participé à deux ateliers de réflexion et de formation en investigation et documentation des cas de torture.

- **Atelier de réflexion « Réception et investigation des plaintes dans le cadre du mandat préventif de l'INPT »** 3 - 4 mai 2018 à Tunis
- **Atelier de formation « Documentation des cas de torture et mauvais traitements »** 10 - 11 mai 2018 à Tunis

Ces ateliers ont offert aux membres de l'INPT une occasion de débattre de certaines situations qu'ils ont vécues. Ils leur ont de plus permis d'améliorer leurs connaissances et compétences en matière de documentation des cas de torture et de mauvais traitements et de raffiner leur vision commune sur la mission de réception, gestion, investigation et le suivi des plaintes et notifications reçues.



■ **Réflexion sur la réception et investigation des plaintes**
3-4 mai 2018, Tunis

■ **Documentation des cas de torture**
10-11 mai 2018, Tunis

■ CONDITIONS DE DETENTION ET DE PLACEMENT DES GROUPES VULNERABLES

En collaboration avec l'INPT et notamment sa commission « Femmes, enfants et groupes vulnérables », l'OMCT a organisé une série d'ateliers d'échange et de réflexion thématiques sur les conditions de détention.

- « Les conditions de détention et de placement des enfants : entre la réalité et les normes nationales et internationales », le 18 septembre 2018 à Tunis ;

- « La communauté LGBTIQ++ dans les lieux de détention : entre les normes internationales et les obligations nationales », le 30 octobre 2018 à Tunis ;

- « Les personnes âgées dans les lieux de détention : entre les normes internationales et les obligations nationales » le 27 décembre 2018 à Tunis.

A travers ces ateliers, l'instance a pu acquérir une meilleure compréhension des spécificités et des enjeux relatifs à ces différents groupes et développer, sur la base des recommandations émises, une stratégie inclusive, globale et opérationnelle. Chaque rencontre a rassemblé les différents acteurs clés concernés par chaque thématique avec des personnes ressources de la société civile, de l'administration et des groupes professionnels.



■ **Atelier sur les conditions de détention et de placement des membres de la communauté LGBTIQ++**

30 Octobre 2018, Tunis



■ **Atelier sur les conditions de détention et de placement des enfants**

18 Septembre 2018, Tunis

■ MONITORING DES LIEUX OÙ DES ENFANTS SONT PRIVÉS DE LIBERTÉ

Carolina Barbara, Coordinatrice du programme « Droits des enfants » du Secrétariat international de l'OMCT à Genève a animé une formation en monitoring des lieux où des enfants sont privées de liberté les 20 et 21 septembre 2018 à Tunis. La co-animation a été assurée par Saida Mbarek, Présidente de la commission « Femmes, enfants et personnes vulnérables » de l'INPT. Durant cette formation, l'expérience de l'OMCT en matière de prévention de la torture a complété des interventions et échanges sur le cadre juridique et institutionnel tunisien relatif à la situation des enfants dans les lieux de privation de liberté ont eu lieu.



LE CHANGEMENT D'ESPRIT COMMENCE AVEC LES JEUNES

Les jeunes ambassadeurs pour la prévention de la torture préparent une campagne nationale : 20 jeunes hommes et femmes, âgées entre 20 et 30 ans et issu-e-s des régions de la Tunisie (Bizerte, Tunis, Ariana, Beja, Jendouba, Kairouan, Sousse, Siliana, Gafsa, Menine, Gabes, Kasserine, Tozeur, Kébili et Sfax) ont été sélectionné-e-s suite à leur participation à un appel à candidature. La Ligue Tunisienne pour la Citoyenneté (LTC) a organisé des sessions de formation en juillet et septembre 2018 pour appuyer la production des supports de communication.

La LTC également a commencé des visites dans les écoles primaires dans toutes les régions de la Tunisie afin d'animer les clubs de citoyenneté sur les questions liées à la prévention de la torture.



■ CONSULTATION RÉGIONALE | ÉTUDE GLOBALE DE L'ONU SUR LES ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ

Les 26 et 27 novembre 2018, l'OMCT a coordonné une consultation régionale pour le Moyen Orient, l'Afrique du Nord et les Pays du Golf pour contribuer à l'étude globale des Nations unies sur les enfants privés de liberté.

La consultation s'est faite sous l'égide de l'expert indépendant chargé, Manfred Nowak, et l'Instance Nationale pour la prévention de

la torture avec la participation de plusieurs de ses membres, de représentants de la société civile et d'experts des pays de la région, des représentants gouvernementaux, plusieurs agences onusiennes et ONG internationales afin de discuter les thématiques suivantes :

I. Enfants privés de liberté dans l'administration de la justice

II. Enfants privés de liberté pour des raisons liées à la migration

III. Enfants vivant dans des lieux de détention avec leurs parents

IV. Enfants privés de liberté en institution

V. Enfants privés de liberté dans le contexte d'un conflit armé

VI. Enfants privés de liberté pour des raisons de sécurité nationale.



■ INPT | COLLOQUE INTERNATIONAL

LES MÉCANISMES NATIONAUX DE PRÉVENTION (MNP) FACE AU SURPEUPLEMENT DANS LES LIEUX PRIVATIFS DE LIBERTÉ

L'INPT a organisé son deuxième colloque international les 18 et 19 décembre 2018 à Tunis. Avec l'appui de ses partenaires techniques, dix représentant-e-s de MNP de la Mauritanie, de la Palestine, d'Uruguay, du Sénégal, du Liban, de l'Arménie, de la Croatie, du Maroc, d'Algérie et d'Uruguay ont pu participer à un échange stratégique avec les représentant-e-s du Sous-Comité pour la Prévention de la Torture (SPT) des Nations unies et toutes organisations de l'instance. Les ministres M. Hichem Fourati, Ministre de l'Intérieur, M. Abderraouf Cherif, Ministre de la Santé, M. Fadhel Mahfoudh, Ministre chargé de la Relation avec les instances indépendantes, la société civile et les droits de l'Homme, ont adressé le mot d'ouverture.



The image features a solid red background. In the center, there are two dark red silhouettes of hands, palms facing each other, with a pair of handcuffs around their wrists. The handcuffs are broken, with the metal links scattered around the wrists. A white diagonal line points from the left towards the text.

**REFORMES
& PLAIDOYER**

Le plaidoyer est une composante principale des actions du bureau de l'OMCT en Tunisie. L'impunité est un des facteurs clés pour la persistance de la torture en Tunisie. En ce sens, la majorité des actions de plaidoyer menées par l'OMCT en Tunisie porte sur la lutte contre l'impunité et les questions liées à la relation entre sécurité et liberté.

VULGARISATION DES OBSERVATIONS DU COMITÉ CONTRE LA TORTURE (CAT)

L'OMCT a élaboré un manuel intitulé « Le CAT pour toi et moi », afin de mieux informer le public et les différents acteurs du contenu des observations générales du CAT émises lors de l'examen de la Tunisie en 2016 et de vulgariser et illustrer l'ensemble des 19 recommandations.

- Manuel CAT, version française : <http://omct-tunisie.org/wp-content/uploads/2018/06/OMCT-FR-WEB-Planche.pdf>
- Manuel CAT, version arabe : <http://omct-tunisie.org/wp-content/uploads/2018/06/OMCT-AR-WEB-Planche.pdf>



Mais qu'est-ce que c'est le CAT au fait ?

Le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT) est un organe des Nations Unies composé de 10 experts indépendants chargés d'encourager et de veiller au respect des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants (qui fut approuvé plus récemment par le Comité des Nations Unies) contre la torture et par ses États parties à cette Convention. Il agit dès que possible et en cas de besoin recommande des mesures de prévention de la torture, la lutte contre l'impunité et tout ce qui s'y rapporte.

Comment cela fonctionne ?

Tous les États parties sont tenus de soumettre régulièrement (en principe tous les 4 ans) des rapports pour décrire la mise en œuvre concrète sur le terrain des droits protégés par la Convention. Le CAT (sous les membres du Comité) examine ces rapports et formule ensuite 19 recommandations à l'attention de l'État concerné. Au-delà de ces rapports, il existe d'autres mécanismes de suivi, notamment la réception et le traitement de cas individuels.

Le CAT et la Tunisie

1988 - La Tunisie ratifie la convention
1990 - Premier examen
1998 - Deuxième examen
2016 - Troisième examen
2020 - Quatrième examen ?

Ce type d'examen périodique représente un temps fort pour l'État tunisien mais aussi pour la société civile. C'est une opportunité de faire le point sur les violations enregistrées par l'État, de reconnaître les progrès mais aussi de discuter des blocages rencontrés pour en déduire une série de recommandations. Le CAT recense ensuite dans la volonté et la capacité de faire le suivi de ces recommandations autour de deux recommandations de base recrites en langage communautaire sur le terrain.

C'est dans ce cadre que ce manuel souhaite présenter de manière claire, thématique et illustrée, les 19 recommandations émises par le CAT en 2016 à l'attention de la Tunisie.

cadre juridique justice transitionnelle chaîne pénale conditions de détention etc...

2. La torture au cœur de l'histoire tunisienne

« Nous voulons simplement voir au moins une personne responsable de la mort de nos frères condamnés par un tribunal, au bout de 20 ans... Cela permettra de garantir que de tels crimes ne se répètent pas et que les générations futures s'indignent pas les mêmes souffrances »

Jamel Bouabid, frère de Fouzi, jeune étudiant décédé sous la torture en 1981. Jamel et sa sœur ont témoigné lors de la première séance d'audience publique organisée par l'ONG en novembre 2012.

Plus de 40 ONG ont déposé leurs vœux pendant 40 ans d'attente (1980-2020). Le processus de justice transitionnelle est complexe. Les gouvernements ont adopté des différentes procédures judiciaires, reconnaissant les victimes de ces événements pour constater la mesure minimale et garantir leur droit de réparation. Il est crucial d'anticiper le travail de mémoire, vérité et réconciliation. Cette mesure incontournable, initiée en avril 2012 et en décembre 2012 et mise en place progressivement à partir de décembre 2014. Elle est composée notamment de 13 membres élus représentant l'État et les victimes.

Portrait de Rachid Jaïlane issu de l'exposition « Sous le jasmin » de photographes Augustin Le Gall en partenariat avec l'OMCT. Le 14 août 2012, le CAT s'est prononcé en faveur de Rachid dans une décision dans laquelle il confirme l'existence d'actes de torture et condamne la Tunisie à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la poursuite effective des auteurs des violations, peu importe la date à laquelle ces derniers ont eu lieu.

OMCT photo - Augustin Le Gall / Raphaël Hébert

Qu'est-ce que le CAT en dit ?

« Quand on aborde la question de la réparation et de la réhabilitation des victimes de violations graves des droits humains, nous devons impérativement envisager cet enjeu majeur en concertation avec les ministères mais aussi les organisations de la société civile pour proposer des réponses personnalisées et une prise en charge pluridisciplinaire, qui dépasse le simple aspect financier. »

Agnes Chantreau, présidente de la Commission nationale tunisienne pour la Vérité et la Réconciliation (CVR)

L'ONG, comme beaucoup d'instances indépendantes et reconnues plus que le contentieux des recours, a fait face dès son début à de nombreux défis, dans son rôle de médiation mais aussi dans son fonctionnement interne. Au-delà de ces défis, il est essentiel de garantir que les victimes puissent bénéficier des ressources suffisantes, avoir accès à la documentation judiciaire, analyser tous les dossiers reçus et adopter une politique de réparation globale et des actions ciblées et non discriminatoires. Le CAT rappelle également que l'ONG, en assurant la mise en place et le fonctionnement effectif des mécanismes judiciaires, doit permettre aux victimes de torture et de mauvais traitements d'accéder à la justice et de bénéficier de réparations individuelles.

■ LES MÉDIAS EN TANT QU'ACTEUR DE CHANGEMENT

Les médias sont un acteur incontournable pour la promotion des droits humains. Leur rôle reste indispensable pour la sensibilisation à la prévention de la torture et la lutte contre l'impunité. C'est pourquoi, il est nécessaire de renforcer leur adhésion aux enjeux entourant les droits humains, de les informer sur les instruments et les mécanismes existants, de rappeler l'universalité des droits humains dans sa globalité, leur interdépendance et leur indivisibilité. En ce sens, l'OMCT a organisé de nombreux café-débats avec les acteurs de médias locaux, nationaux et internationaux pour les impliquer dans la lutte contre l'impunité et la prévention de la torture et la violence institutionnelle.



■ ENGAGER UN PLAIDOYER FORT ET MIEUX COORDONNÉ

Souvent, les associations travaillent avec différentes méthodes complémentaires qui manquent des fois de coordination et donc d'impact sur les décisions politiques pour aboutir à des réformes législatives en harmonie avec la Constitution du 27 janvier 2014 et les engagements internationaux de la Tunisie. Afin de favoriser une meilleure coordination entre associations au niveau de plaidoyer et de lobbying conjoint, l'OMCT œuvre pour le renforcement des capacités des associations en matière de recherche et de plaidoyer permettant aux différentes organisations d'agir sur les décideurs politiques et les législateurs tunisiens en vue d'un réel changement aux niveaux législatif et institutionnel.

■ RENFORCER LES CAPACITÉS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MATIÈRE DE PLAIDOYER

A l'initiative de l'association Avocats Sans Frontières (ASF), une nouvelle coalition, « l'Alliance pour la sécurité et les libertés (ASL) » a été constituée. L'OMCT s'implique et s'engage en tant que membre actif dans cette coalition qui regroupe des organisations tunisiennes et internationales travaillant sur les causes profondes de l'extrémisme violent en Tunisie. L'ASL a organisé de nombreuses réunions afin d'échanger sur les concepts entourant la problématique et discuter les objectifs de plaidoyer et plan d'action. Dans ce sens, l'OMCT a co-organisé un cycle d'ateliers de renforcement de capacités en matière de rédaction de papiers de politique (policy papers) afin d'accompagner les membres de l'ASL dans la rédaction de tels documents stratégiques qui servira d'outil de plaidoyer collectif.

■ COLLABORATION, COORDINATION ET ÉCHANGE RÉGULIER

L'OMCT est impliquée dans plusieurs coalitions et collectifs de défense des droits humains, comme le Collectif pour les Libertés individuelles coordonné par Euromed-Droits ou le Collectif pour la justice transitionnelle coordonné par ASF. Ces initiatives demandent de multiples rencontres et réunions entre partenaires nationaux et internationaux afin d'échanger autour de la situation politique en Tunisie et de tracer les modalités de coopération et d'intervention commune.

■ ACTIONS DE PLAIDOYER AVEC LES ORGANISATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

L'OMCT a réalisé des actions de plaidoyer en collaboration avec nos partenaires à travers des actions conjointes autour des thématiques liées à la promotion des droits humains en Tunisie (justice transitionnelle, libertés individuelles, mesures sécuritaires, procédures administratives (S17), ...). Des communiqués et des lettres ouvertes ont été adressés aux décideurs politique et aux législateurs (ministres, les présidences – République, Gouvernement et ARP) et internationaux (Rapporteur Spécial, délégations diplomatiques en Tunisie, ...) ayant pour but d'alerter sur les violations des droits humains, rappeler les engagements de la Tunisie en matière de la promotion des droits humains. Le but est l'instauration d'un État de droit et de faciliter la mise en place des mesures concrètes pour la mise en œuvre des recommandations émises par la société civile et plus spécifiquement celles qui concernent la lutte contre la torture et l'impunité.

■ MOBILISATION POUR UNE JUSTICE TRANSITIONNELLE, VERS UNE RÉELLE CONSTRUCTION DE LA DÉMOCRATIE EN TUNISIE

L'OMCT s'est activement impliquée pour encourager la préservation et l'aboutissement du processus de justice transitionnelle. Depuis le transfert, qui a débuté en mai 2018, des dossiers corroborés et investigués par l'Instance Dignité et Vérité (IVD) aux chambres spécialisées, l'OMCT accompagne ses bénéficiaires dans le cadre de la justice transitionnelle. L'OMCT se constitue partie civile dans les affaires emblématiques et les dossiers SANAD.



■ DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PLAIDOYER À TRAVERS DES SUBVENTIONS EN CASCADE

Toujours dans l'objectif de soutenir les acteurs associatifs tunisiens en matière de plaidoyer, l'OMCT a lancé deux appels à propositions successifs, sur des thèmes spécifiques mais ayant tous les deux pour but de renforcer les capacités de recherche, d'analyse et de plaidoyer des organisations de la société civile tunisienne.

- **Premier appel** à proposition portant sur le thème « Soutenir la société civile dans la recherche et le plaidoyer au sujet de la lutte contre l'impunité en matière de torture et de mauvais traitements ». La Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LTDH) a été sélectionnée. Le projet intitulé « Les juges tunisiens engagés à lutter contre l'impunité » a été mis en œuvre du 15 avril 2017 au 31 mars 2018. Dans le cadre de ce projet, la LTDH a réalisé une enquête qualitative auprès d'une trentaine de magistrats du Grand Tunis et des régions, présentée lors d'une conférence de presse le 23 mars 2018.



■ **Signature du contrat de projet LTDH-OMCT**

• **Second appel** à proposition portant sur « La promotion et la protection des droits humains dans la lutte contre le terrorisme » lancé en janvier 2018. L'Organisation Contre la Torture en Tunisie (OCTT) a pu obtenir cet appui pour mettre en œuvre le projet intitulé : « Assurer le respect des droits humains dans la mise en œuvre des mesures préventives dans le cadre de la lutte contre le terrorisme » du 1er juillet 2018 au 10 avril 2019. Les activités du projet consistent de l'élaboration d'une étude (analyse juridique, analyse de cas, entretiens des avocats, magistrats, responsables des administrations publiques) autour de la problématique « S17 », la publication des résultats de l'étude et la conduite des actions de plaidoyer, dans le but de contribuer à la protection des droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en Tunisie.



Signature du contrat de projet OCTT-OMCT

26 juin 2018 - Bureau OCTT, Tunis

RENCONTRE AVEC LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Le 4 décembre 2018





**ENGAGER LE PUBLIC
A TRAVERS LA
SENSIBILISATION**

■ EXPOSITION SOUS LE JASMIN - VERNISSAGE DE L'EXPOSITION SLJ À LAUSANNE

Une nouvelle occasion s'est présentée le 30 mai 2018 à l'hôtel de ville à Lausanne pour faire connaître une partie de l'histoire des tunisienne-s à travers l'exposition « Sous le jasmin ». Lors d'un vernissage, le photographe Augustin Le Gall, Yves Berthelot, membre du conseil exécutif et ancien président de l'OMCT, Emtyez Bellali, coordinatrice du projet au sein de l'OMCT et un représentant de la Municipalité de Lausanne ont discuté l'impact de la torture sur les sociétés et l'importance de continuer le débat autour de ce sujet afin de changer les mentalités et les pratiques. Yannis Gerassimidis a modéré l'échange.



■ SOUS LE JASMIN | COLLECTE DE TÉMOIGNAGES ET PRISE DE PORTRAITS PAR LES JEUNES



Dans la continuité de son programme de sensibilisation auprès des jeunes, l'OMCT a lancé un projet inspiré des différents débats tenus tout au long de la tournée de l'exposition « Sous le Jasmin » dans les régions. Ce projet consiste à mettre l'art au service des droits humains afin de lutter contre l'oubli et de mobiliser la jeune génération à s'impliquer activement dans la lutte contre la torture.

En ce sens, l'OMCT a organisé des ateliers de formation de photographie et de collecte de témoignages avec des jeunes tunisien-ne-s passionné-e-s de photographie et issu-e-s des différentes régions du pays.

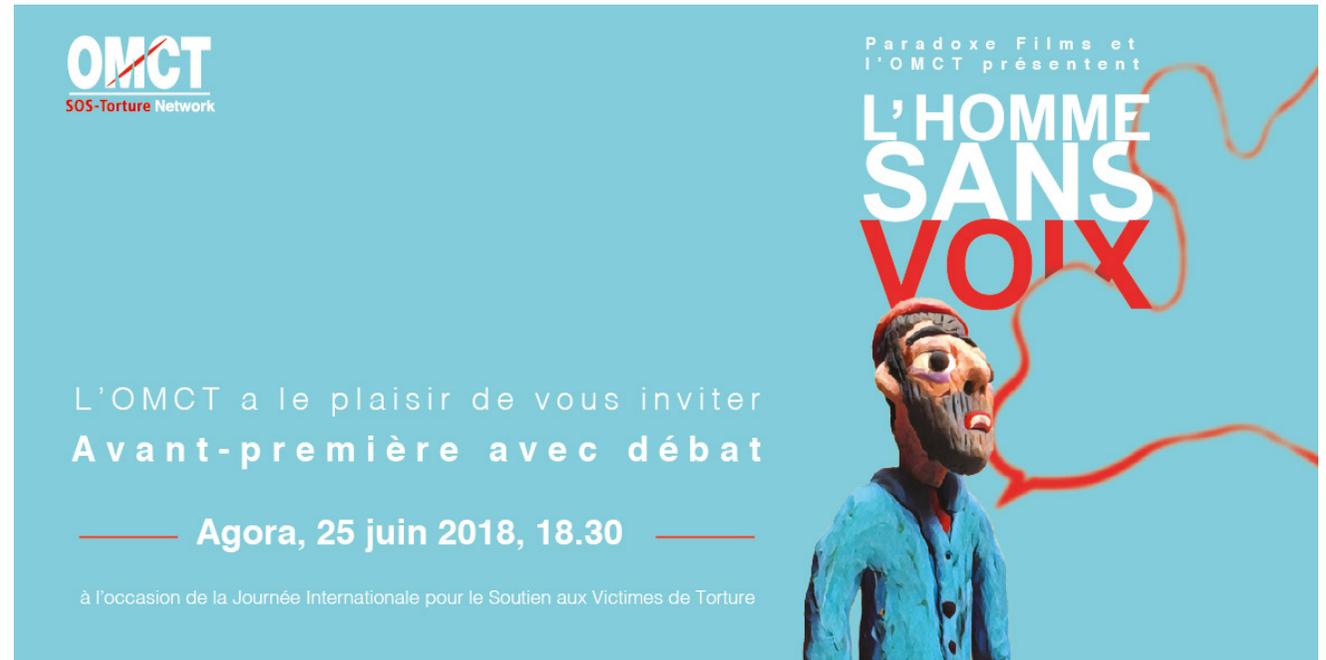
Suite à un appel à candidature qui visait des jeunes photographes amateurs entre 20 et 30 ans, l'OMCT a sélectionné une trentaine de candidatures et les a invité aux ateliers de formation sur l'initiation à la photographie et la rédaction de témoignages, à Sousse (2-4 mars 2018) et à Tozeur (9-11 mars 2018). Le journaliste-photographe Augustin le Gall, auteur de l'exposition « Sous le Jasmin » a animé les ateliers en coopération avec Rim Ben Ismail, psychologue clinicienne, et Emtyez Bellali, coordinatrice du projet au sein de l'OMCT.

Lors d'une journée de restitution à Hammamet (28 avril 2018) pour présenter les travaux des jeunes photographes, les participant-e-s ont pu découvrir les histoires derrière chaque portrait pris et partager l'expérience vécue quant à la recherche de survivants de la torture, la prise de photos et la rédaction de témoignages. Cette expérience a permis de livrer des histoires « cachées » de victimes issu-e-s de villes et villages éloignés, et d'engager un dialogue entre générations.

■ DE LA PÂTE À MODELER POUR LUTTER CONTRE LA TORTURE

Le court métrage : « L'Homme Sans Voix », est une coproduction de l'OMCT et Paradoxe films, coréalisé par Mongi et Abdelkrim Aouinet, en s'appuyant sur la méthode d'animation stop-motion en pâte à modeler. Taoufik est le personnage principal du film. Il vit seul avec son âne blanc dans un petit village en Tunisie. Pour survivre, il récupère des bouteilles en plastique. Il a des troubles du comportement, il s'endort un peu partout, son sommeil est perturbé par des cauchemars. La vie de Taoufik a été bouleversée suite à la violence et à la torture qu'il a subies. Le court métrage a fait l'objet d'une série de projections dans les salles des cinémas mais également lors des divers évènements organisés par l'OMCT en Tunisie.

L'avant-première du court-métrage « L'Homme sans voix » a eu lieu à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture le 26 juin 2018. La projection a été lancée le 25 juin 2018 à 19h00, la veille de la journée internationale pour le soutien aux victimes de torture, en présence d'une centaine



de représentant-e-s de la société civile, des instances nationales indépendantes (INPT et IVD) et du corps diplomatique, mais aussi de victimes dont les portraits figurent dans l'exposition « Sous Le Jasmin », de bénéficiaires pris en charge par les centres d'assistance directe SANAD et de journalistes.

La projection du film a été suivie par un

débat riche, modéré par Gabriele Reiter, directrice de l'OMCT en Tunisie, en présence des réalisateurs Mongi et Abdelkrim Aouinet, Mokhtar Trifi, vice-président de l'OMCT, Rim Ben Ismail, psychologue clinicienne et experte auprès de l'OMCT et Najla Talbi directrice du programme d'assistance directe SANAD. Les participante-s au débat ont soulevé l'importance de continuer la

lutte contre la torture et l'impunité. Ils ont insisté sur l'importance d'une prise en charge multidisciplinaire comme fournie par le programme SANAD de l'OMCT. La projection officielle du film a eu lieu le 26 juin 2018 à la Cité de la Culture suivie par un débat en présence des personnalités publiques, des ami-e-s de l'OMCT, des représentant-e-s des instances, des autorités publiques et de la société civile. Une série de projections dans les salles de cinémas tunisiennes ont eu lieu ainsi que des événements organisés par l'OMCT et/ou ses partenaires afin d'assurer une importante sensibilisation autour de la lutte contre la torture auprès du large public.

Journées Internationales de la Démocratie (JID) 15 Septembre 2018

(initiée par l'IFES et ses partenaires) : Projection-débat du film « L'Homme sans voix », le 14 septembre 2018 du 15h30 jusqu'au 17h00 à l'ARENA, en présence de Abdelkrim Aouinet coréalisateur et de Samia Fraouis, Cheffe des opérations au sein de l'OMCT. La séance de projection a été suivie par une présentation du film et une intervention autour de la prise en charge des victimes de torture et de mauvais traitement assurée par SANAD suivi par un débat riche avec le public.



■ JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES DE TORTURE

Chaque 26 juin, la Journée internationale pour le soutien aux victimes de torture, l'OMCT et ses partenaires mènent des manifestations culturelles et de sensibilisation. La journée a débuté avec la marche pacifique du Palais de la justice au terrain de l'ancienne prison 9 avril. L'INPT a invité la société civile à meubler son action à la Cité de la Culture avec des outils de sensibilisation. À l'occasion, l'OMCT a présenté l'exposition « Sous le jasmin » et le court-métrage « L'Homme sans voix ».

L'événement de l'INPT a clôturé avec la signature des conventions cadres avec des organisations tunisiennes et internationales. Cela permet à l'INPT de renforcer son travail de coopération avec les différentes composantes de la société civile pour mener des actions conjointes visant la prévention de la torture.



■ Marche pacifique du Palais de la justice au terrain de l'ancienne prison 9 avril

■ JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Homme et les 70 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'OMCT avec ses partenaires de la société civile tunisienne et internationale (LTDH, OCTT, ATFD, BEITY, Damj, ADLI, PDMT, ASF, International Alert, FIFDH, JTC, Ambassade Suisse en Tunisie) a co-organisé une action conjointe autour du thème : « Les droits de l'Homme en Tunisie : où en sommes-nous ? », le 10 décembre 2018 à la salle de cinéma l'Africa. Dans le programme :

- Conférence de presse portant sur les différentes questions liées à la promotion des droits humains en Tunisie,
- Projections de films productions des associations organisatrices de l'action,
- Stands et expositions des publications des associations,
- Action de rue en affichant la DUDH sur les grandes rues,
- Présentation d'une pièce de théâtre « Zokwozo » de la compagnie Apsara (JTC),
- Projection du film « L'ordre divine » suivi par un débat en présence de sa réalisatrice suisse Petra Volpe.





■ L'équipe de l'OMCT en Tunisie remercie tous ces partenaires

Le bureau de l'OMCT en Tunisie souhaite exprimer ses remerciements à ses bailleurs de fonds, particulièrement la Confédération suisse, l'Union européenne, Open Society Foundations et le Fonds de contributions volontaires des Nations unies pour les victimes de la torture. Le contenu du rapport relève toutefois de la seule responsabilité de l'OMCT et ne doit en aucun cas être interprété comme reflétant l'opinion des institutions la soutenant.





Bureau de l'OMCT à Tunis

Immeuble le National
2ème étage - Apt n° 325
2, av. de France
1000 Tunis
Tél : +216 71 322 561

Centre SANAD au Kef

Espace Zoghlemi
1er étage - Apt n°2
Av. Mongi Slim
7100 Le Kef
Tél : +216 78 223 022

Centre SANAD à SFAX

Ave Hedi Nourra
Immeuble Baya Centre
(Apt. 14) - 3000 Sfax
Tél : +216 74 404 474

www.omct-tunisie.org